

Charte Environnement & Charte RSE

UNICEM entreprises engagées

Lundi 6 novembre 2017, la réunion du comité des parties prenantes, instance d'écoute et de recueil des informations sur les démarches de progrès des industries de carrières, est l'occasion pour l'UNICEM* de mettre en lumière la création d'une association dédiée au pilotage de la Charte Environnement des industries de carrières rénovée et de la charte RSE nouvellement créée : UNICEM entreprises engagées.

Depuis 2004 et le lancement de la Charte Environnement, l'UNICEM encourage ses entreprises adhérentes à s'engager dans une démarche de progrès en faveur de l'environnement, et elle facilite leurs actions en ce sens. En plus de dix ans, le contexte a évolué, et l'UNICEM entendant rester à la pointe du savoir-faire et du savoir-être, fait évoluer sa Charte en la dotant d'un nouveau référentiel plus adapté, et crée parallèlement une nouvelle démarche dédiée quant à elle à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La Charte Environnement évolue

Le bien-fondé et le succès de la Charte Environnement n'est pas à démontrer : plus de 4 000 collaborateurs sensibilisés à la biodiversité, plus de 1 000 plans d'action pour une gestion durable de l'environnement... les indicateurs témoignent d'un bilan extrêmement positif. Pour continuer sur cette lancée, une mise à jour nécessaire a été effectuée.



En effet, un grand nombre d'adhérents à la Charte avait atteint le quatrième niveau, autrement dit le niveau d'engagement maximal, et réclamait la reconnaissance de nouvelles actions en faveur de l'environnement qui n'étaient pas incluses dans l'éventail des pratiques auditées. Voilà pourquoi le référentiel de la Charte a été élargi afin d'intégrer de nouvelles thématiques, comme l'économie de la ressource par exemple, et pour chacune d'elle mieux prendre en compte l'ensemble des actions mises en place. A l'issue de l'évaluation, les sites sont positionnés sur un chemin de progrès balisé : « engagement », « progrès », « maturité », « exemplarité ». L'idée est de pouvoir mesurer plus finement les enjeux et les progrès des sites, et par conséquent de mieux mettre en valeur les bonnes pratiques et les actions remarquables.

Une Charte RSE est créée

Et pour aller au-delà de la rénovation du référentiel en matière d'environnement, les entreprises adhérentes, mais aussi les parties prenantes (pouvoirs publics, ONG ...), réclamaient plus largement la reconnaissance de nouvelles initiatives positives en matière sociétale. L'UNICEM, forte de son expérience très concluante avec la Charte Environnement, propose donc désormais également une démarche de progrès complète et transversale prenant en compte l'ensemble des enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises : la Charte RSE.



La responsabilité sociétale des entreprises est l'incorporation volontaire des préoccupations sociétales et environnementales des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. C'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

« Etre vertueux sur le plan environnemental ne suffit plus, l'entreprise doit faire la preuve qu'elle est "responsable". »

Sylvie Lebreton, présidente de l'association UNICEM entreprises engagées

La RSE étant en effet devenue incontournable, la démarche – conforme aux grandes lignes de la norme ISO 26000 – est ambitieuse et exigeante. L'UNICEM est persuadée que sa prise en compte dans l'élaboration de la stratégie de ses adhérents est un puissant facteur d'anticipation, d'innovation et de motivation. Les entreprises doivent pouvoir être reconnues comme des actrices responsables de leur territoire et porteuses de progrès, tout en conciliant projets économiques et enjeux de développement durable. Par leur engagement, les signataires s'inscrivent clairement dans une vision positive et constructive, et ils visent l'exemplarité.

Le référentiel de cette démarche RSE, validé par un organisme tiers indépendant, a été élaboré par les acteurs de la filière, dans un souci de simplicité et de pragmatisme, afin de permettre à toute entreprise du secteur, quelle que soit sa taille, de s'approprier les enjeux de la RSE, d'évaluer sa maturité, de progresser et de valoriser ses actions.

D'ailleurs, la reconnaissance et la valorisation des entreprises engagées est une priorité : à plus ou moins court terme, la filière espère que ces dernières pourront briguer un label sectoriel RSE reconnu par l'État.

Deux démarches de progrès volontaires au concept et au fonctionnement similaires

Référentiel, thématiques, évaluation, gradation des progrès, la Charte RSE est calquée sur le modèle de la Charte Environnement, même si elle aborde davantage de thématiques (31) et couvre cinq domaines d'action : Gouvernance, Capital humain, Environnement, Clients, Consommateurs et Fournisseurs et Ancrage local. Les pratiques et la performance sont auditées sur chacune des thématiques, ce qui donne un score qui place l'entreprise sur une échelle de maturité de quatre niveaux. Dès lors qu'elle adhère à la démarche et répond aux pré-requis, l'entreprise est positionnée au niveau 1, « engagement ». En fonction de son score, elle franchira ensuite les étapes : « progrès », puis « maturité et enfin « exemplarité ».

La validation des deux premiers niveaux est réalisée sur pièces par un organisme indépendant et les niveaux « maturité » et « exemplarité » sont audités sur site, par des tiers. Les conclusions de l'évaluation doivent être validées par un Comité d'évaluation composé de représentants d'ONG, des pouvoirs publics et de professionnels. L'entreprise reçoit alors un certificat et des outils lui permettant de communiquer sur ses efforts et les performances qui en découlent. Mais elle doit bien entendu maintenir ses engagements : le positionnement obtenu est valable 3 ans avant un nouvel audit, et une évaluation intermédiaire est réalisée après 18 mois.

Cette Charte RSE a été déployée « en avant-première », dès le début de l'année 2017, auprès des adhérents du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE). Elle peut désormais être déclinée à tous les syndicats qui composent l'UNICEM. Les entreprises adhérentes à l'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) s'engageront en 2018.

Une nouvelle association pour piloter ces deux initiatives

L'association Charte Environnement, qui veillait à la diffusion, à l'application et à l'évaluation de la charte du même nom, devient l'association **UNICEM Entreprises Engagées** et chapeaute désormais également la Charte RSE. Elle s'est réunie pour la première fois en assemblée générale le 21 juin 2017, et a élu à sa présidence Sylvie Lebreton, ingénieure chimiste de formation, et directrice adjointe de LABORATOIRE CBTP (Carrières Béton Travaux Publics).



L'association UNICEM Entreprises Engagées s'est fixé un cap : augmenter le nombre d'entreprises mobilisées et faire reconnaître la démarche Charte RSE par un label d'Etat.

***L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)** est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie, etc.), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics - secteur qui représente plus de 1 million d'emplois - et elles font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr